



Pose d'une véranda démontable de 11mcarre

Par **luce721006**, le **19/03/2013** à **15:25**

bonjourrnJ ai effectué une demande de pose de véranda démontable de 11m carré sur ma terrasse qui jouxte mes deux balcons au dernier étage, à la prochaine assemblée générale de ma copropriété. Elle sera mise à l'ordre du jour mais si je n'obtiens pas la moitié des voix plus la mienne puis-je contourner la loi afin de pouvoir la faire?rnMerci d'avance de me renseigner.

Par **salinger75**, le **27/03/2013** à **11:45**

BonjourrnIl vous faut la majorité de l'article 25. En cas de refus de l'AG, si vous l'installez, vous vous exposez à une action du syndicat qui peut vous forcer par voie de justice à la démonter. Le fait qu'elle soit démontable ne change rien à l'affaire. rnVotre seule espoir c'est de ne pas avoir suffisamment de copropriétaires présents à l'AG pour atteindre la majorité de l'article 25, le syndic devra re-convoquer avec le même ordre du jour mais tout sera voté à l'article 24, ce qui est plus facile.